

Extrait du Inspection de Grenoble 4

<http://www.ac-grenoble.fr/ien.g4/spip.php?article655>

# Agrément vélo

- Documents pour l'école - PROJETS D'INTERVENTION, AGREMENTS, SORTIES SCOLAIRES -

Date de mise en ligne : jeudi 31 janvier 2019

---

**Inspection de Grenoble 4**

---

Bonjour,

Une session d'agrément pour le vélo sera organisée le mardi 12 mars de 17 h 30 à 19 h 30 à l'[école Joliot-Curie de Vizille](#).

Les noms des personnes intéressées doivent être communiqués au plus tard l'avant-veille par l'intermédiaire du formulaire : <https://goo.gl/forms/KzeTDKAXLDXoRHtR2> Elles doivent impérativement être validées par la direction de l'école pour pouvoir participer.

Les candidats se présenteront à l'heure, munis d'une pièce d'identité, d'un vélo en état de rouler, d'un casque et d'un gilet de sécurité. La session d'agrément se compose d'une partie théorique en salle concernant la réglementation et le rôle des intervenants agréés, d'une épreuve de maniabilité dans la cour de l'école et d'une sortie sur route, en ville.

Les enseignants pourront prendre connaissance du document de formation proposé aux parents ainsi que le contenu des épreuves pratiques sur le site EPS 38 : <http://www.ac-grenoble.fr/eps1/spip...>

À l'issue de cette formation deux documents seront fournis aux agréés : les 15 recommandations en direction de l'intervenant bénévole et la fiche de vérification des vélos ; ils sont ci-dessous.

L'agrément est délivré pour un an, renouvelable sans session de formation, quatre fois, cette année étant comprise, soit une validité jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023.